



## DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAFI R-PP et programmes du Gabon

**Adoptée à Paris le 10 octobre 2017**

**EB.2017.20**

Sur la base

- de la proposition de préparation à la REDD+ (R-PP) soumise par la République gabonaise au Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) en date du 28 juillet 2017, et évoquée durant la 24<sup>e</sup> réunion du comité des participants du FCPF au Laos, les 25-27 septembre 2017;
- de la Lettre d'intention signée entre CAFI et la République du Gabon le 27 juin 2017, qui comporte des objectifs ambitieux visant à protéger les forêts du pays et à accélérer la lutte contre les changements climatiques;
- des deux programmes portant spécifiquement sur la planification de l'utilisation des terres et le suivi des forêts, en cours de développement par la République gabonaise en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre de la Lettre d'intention,

le Conseil d'administration de CAFI

- a. Salue l'approbation de la demande de financement de la R-PP ;
- b. Rappelle au Gouvernement que le processus de la R-PP et la Lettre d'intention doivent être conjointement et étroitement élaborés et coordonnés, afin de maximiser les résultats et la complémentarité, et éviter les doublons ;
- c. Prie le Gouvernement de clarifier le caractère complémentaire des initiatives et les responsabilités respectives pour les activités et lignes budgétaires ;
- d. Insiste sur le fait que la liste d'activités et les budgets correspondants figurant dans les programmes en cours de développement avec l'AFD doivent encore être approuvés par le Conseil d'administration de CAFI, pour veiller à ce qu'ils aient le meilleur cout-efficacité et soient en phase avec les jalons de la Lettre d'intention.